Euro 08 : il n'y a pas que le ballon qui est d'or : le Tages Anzieger s'intéresse au traitement fiscal privilégié de l'UEFA

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (2008)

Heft 1778

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012477

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

derniers atteignent une certaine importance, la passation d'une convention d'objectifs ou de prestations en bonne et due forme s'impose comme une garantie de clarté dans la répartition des rôles et des moyens.

Euro 08: il n'y a pas que le ballon qui est d'or

Le Tages Anzieger s'intéresse au traitement fiscal privilégié de l'UEFA

Revue de presse (5 mai 2008)

Autorités et organisateurs s'emploient à faire de la coupe d'Europe de football une grande fête populaire. Des centaines de bénévoles contribueront à la réussite de l'événement et les collectivités publiques ont participé pour environ 180 millions de francs. Mais derrière l'événement festif et sportif, une impressionnante machine à fric est à l'œuvre. Une réalité que le fisc helvétique fait mine d'ignorer, comme le révèle le Tages Anzeiger dans son édition du 3 mai dernier.

L'UEFA, dont le siège est à Nyon, emploie 250 personnes. Mais, considérée comme une société d'utilité publique, elle

ne paie pas d'impôt, quand bien même la seule Ligue des champions lui rapporte plusieurs centaines de millions chaque année. Euro o8 va générer un bénéfice que l'UEFA elle-même estime à 1,1 milliard de francs. Deux filiales de l'Union s'occupent de la gestion du tournoi: Media Technologies SA qui produit les programmes télévisés et Euro 2008 SA. Mais comme ces filiales sont conçues pour ne pas faire de profit, elles ne paieront pas d'impôt sur les bénéfices. L'UEFA, au bénéfice d'un accord avec les administrations fiscales fédérale et vaudoise, versera quelques dizaines de millions à titre d'impôts et de taxes (TVA, utilisation des infrastructures). A titre de comparaison, la facture fiscale d'une entreprise engrangeant un bénéfice de cet ordre serait de l'ordre de 200 à 300 millions de francs. Certes l'UEFA redistribue la grande partie du bénéfice de l'Euro 08 aux sections nationales. Reste à sa disposition plus de 50 millions.

Une soixantaine de fédérations sportives internationales ont choisi la Suisse pour y établir leur siège. L'utilité publique y trouve un climat fiscal particulièrement amical. Combien de temps encore cette fiction va-t-elle perdurer?